



## REGLEMENT DE CONSULTATION

Procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, conformément aux dispositions de l'article **L 2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes publiques (CG3P), en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque citoyenne située sur les Tennis couverts de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse de 01 560 SAINT TRIVIER DE COURTES

## **ARTICLE 1 – Objet de la consultation**

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public, en vue de la conception, réalisation et exploitation d'une centrale photovoltaïque citoyenne sur la toiture des courts de tennis couverts de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, 01 560 SAINT TRIVIER DE COURTES , d'une surface exploitable de 600 m<sup>2</sup> environ .

L'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet dans le respect des règles applicables en matière d'urbanisme, la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des installations sont à la charge des candidats ainsi que le recours aux prestataires nécessaires à l'exécution de ces travaux. Les candidats seront titulaires du contrat de revente d'électricité et seront seuls propriétaires des centrales photovoltaïques installées pendant la durée de l'occupation du domaine public qui leur sera accordée.

Ce projet s'inscrit dans la politique de la Collectivité, de son projet de territoire et de son plan climat air énergie territorial. Il devra viser à développer la production d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque mais également à associer et sensibiliser les agents de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, les citoyens du territoire et en particulier les habitants de la commune. Ainsi, un poids particulier sera donné aux candidats associant la population et les acteurs locaux du territoire de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

## **ARTICLE 2 – Caractéristiques essentielles de la convention**

A l'issue de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt, une convention d'occupation du domaine public sera conclue avec le porteur de projet retenu, afin de permettre à ce dernier d'installer, sous sa propre responsabilité et sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une unité de production d'énergie photovoltaïque (panneaux solaires + onduleurs + équipements annexes) avec revente de l'électricité produite au distributeur d'électricité, conformément à l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000.

### **Redevance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le titulaire versera à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse une redevance d'un montant défini par le candidat.

Cette redevance devra être réglée annuellement, à réception d'un titre de recettes émis par la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, auprès de la trésorerie.

Ce montant sera réévalué au taux d'1% chaque année à la date anniversaire de la convention.

### Charges et taxes

Le bénéficiaire aura à sa charge tous les abonnements souscrits pour son activité ainsi que les taxes et impôts.

### Durée

Cette autorisation sera accordée pour une durée de 30 années, avec possibilité de renouvellement expresse pour une durée à définir.

### **ARTICLE 3 – Retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation peut être retiré sur place à l'adresse suivante :  
Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse  
Direction Service public de l'environnement  
3 avenue Arsène d'Arsonval – CS 88 000 - 01008 BOURG EN BRESSE Cedex

ou sur demande par courrier ou par mail : [laurence.croppi@grandbourg.fr](mailto:laurence.croppi@grandbourg.fr)

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site  
<http://www.grandbourg.fr/> (rubrique marchés publics)

### **ARTICLE 4 – Pièces du dossier de consultation**

- un avis d'appel à manifestation d'intérêt
- un règlement de consultation
- un cahier des charges valant projet de convention
- un formulaire de candidature intégrant le mémoire technique
- un modèle d'attestation sur l'honneur
- des plans de la toiture

### **ARTICLE 5 – Constitution des dossiers de candidature**

Les candidats doivent produire un dossier de candidature composé des documents suivants :

1) une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (modèle joint au présent règlement de consultation)

2) le **cahier des charges** valant projet de convention signé en dernière page

3) le **formulaire de candidature signé** présentant le candidat, sa situation juridique, fiscale et financière, et intégrant le mémoire technique sur la nature des travaux qui seront réalisés, ainsi que des modalités et les modes d'implication des citoyens notamment dans le financement et la gouvernance du projet.

- Tout document permettant de démontrer que le candidat a les capacités **financières** pour répondre à la présente mise en concurrence (exemples : bilans comptables, chiffres d'affaires des précédentes années, déclarations de banques, présentation avec justificatifs de ses dernières activités et résultats etc.)
- Les moyens techniques et en personnel du candidat, en particulier ceux affectés à l'activité photovoltaïque
- Les références du candidat attestant de sa compétence à exercer l'activité envisagée.

La Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse se réserve le droit de demander au candidat la production de toute pièce manquante, citée ci-dessus.

**Le prestataire retenu** devra produire les documents suivants :

- une attestation de régularité fiscale délivrée par l'administration fiscale,
- les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail :
  - une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (attestation de vigilance)
  - un extrait K ou Kbis ou D1 datant de moins de 3 mois
- attestation d'assurance relative à la responsabilité civile et décennale à jour.

## **ARTICLE 6 : Modalités de dépôt des candidatures :**

### **6.1/ Modalités de dépôt de la candidature en format papier :**

Le dossier de candidature devra être mis sous **enveloppe**, expédié par la poste en recommandé avec accusé de réception, ou équivalent, ou déposé contre récépissé, à l'adresse et avec les mentions suivantes :

Objet de la consultation :	<b>Mise en concurrence pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque citoyenne située sur la toiture des tennis couverts de Saint Trivier de Courtes</b>
Adresse :	Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse Direction Service public de l'environnement 3 avenue Arsène d'Arsonval – CS 88 000 – 01008 BOURG EN BRESSE Cedex
Mention	NE PAS OUVRIR

Horaires d'ouverture des bureaux : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi sauf jours fériés.

#### **ARTICLE 7 – Date limite de réception des dossiers de candidature**

Lundi 16 octobre 2023 – 12 heures

#### **ARTICLE 8 – Critères d'attribution**

Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants, sur la base du formulaire de candidature:

##### **1er critère** : « Participation citoyenne »

- le projet témoignant de la plus forte participation des citoyens et acteurs locaux du territoire du grand bassin de Bourg-en-Bresse, pour valeur 50%.

##### **2ème critère** : « Production d'énergie »

- la qualité technique du projet pour valeur 40%

- le montant de la redevance pour valeur 10%

#### **ARTICLE 9 – Classement des offres**

La Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse procédera à un classement des offres en application des critères d'attribution mentionnés ci-dessus.

## **ARTICLE 10 – Cas d’irrecevabilité des dossiers de candidature**

- la rédaction ou la présentation des pièces du dossier dans une autre langue que le français, ou dans une autre monnaie que l’euro,
- la réception tardive du dossier, après la date limite et l’heure limite,
- la candidature d’une personne physique ou morale ayant une dette financière vis-à-vis de la Communauté d’agglomération du Bassin de Bourg en Bresse,
- la non production des pièces (énoncées à l’article 6 du règlement de consultation) manquantes dans le dossier de candidature, après demande de la Communauté d’agglomération du Bassin de Bourg en Bresse de les produire,
- un candidat présente une candidature en nom propre et une candidature en qualité de représentant d’une société pour une même mise en concurrence.

## **ARTICLE 11 – Renseignements**

Les renseignements relatifs à la consultation pourront être obtenus auprès de la :

Communauté d’agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

*Direction Service public de l’environnement*

*Laurence CROPPI*

*Tél : 04.74.24.18.97*

Ou par courriel : *laurence.croppi@grandbourg.fr* jusqu’à 10 jours maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidature.

La réponse sera alors transmise sous 5 jours à l’ensemble des candidats ayant transmis une adresse postale ou mail valide.

## **ARTICLE 12 – Validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres**

La Communauté d’agglomération du Bassin de Bourg en Bresse se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

3 Avenue Arsène d’Arsonval - CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. 04 74 24 75 15 - Fax 04 74 24 75 13

**MODELE**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (*nom, prénom*) -----  
-----

demeurant (*adresse*)-----  
-----  
-----

candidat à une mise en concurrence pour occupation du domaine public (*préciser sa nature*)  
-----  
-----

agissant

**(1) – en nom propre**

**(1) – en qualité de représentant d'une société**

**(nom de la société et adresse du siège social)**-----  
-----  
-----

**atteste sur l'honneur**

être en règle au regard des obligations fiscales et sociales.

Date et signature :

Cachet du candidat (le cas échéant),

(1) Rayer la mention inutile